

2 rue Louis Pergaud - 16000 ANGOULEME Tél. 05 45 21 28 98 - angouleme@foncierecharentaise.fr

TARIFS TTC DES COMMISSIONS DE L'AGENCE

(TVA: 20 %) – Mise à jour le 01/01/2021

HONORAIRES A LA CHARGE DES VENDEURS

Immeubles bâtis		
Tranche de prix inférieure à	40 000,00€	4 000,00€ TTC
Tranche de prix comprise entre	40 001,00€ et 75 000,00€	10% TTC
Tranche de prix comprise entre	75 001,00€ et 100 000,00€	9% TTC
Tranche de prix comprise entre	100 001,00€ et 125 000,00€	8% TTC
Tranche de prix comprise entre	125 001,00€ et 150 000,00€	7% TTC
Tranche de prix comprise entre	150 001,00€ et 250 000,00€	6% TTC
Tanche de prix supérieure à	250 001,00€	5% TTC

Fonds de Commerce – Terrains à bâtir		
Jusqu'à	8 000,00€	1 000,00€ TTC
Jusqu'à	15 000,00€	12% TTC
Jusqu'à	45 000,00€	10% TTC
Jusqu'à	75 000,00€	9% TTC
Jusqu'à	150 000,00€	6% TTC

LOCATIONS DE LOGEMENTS VIDES OU MEUBLES régis par la loi du 6 juillet 1989

Les honoraires sont partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire

- Montant du plafond des honoraires par partie en matière de *prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail* : 8 €/m² de surface habitable,
- Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état de lieux d'entrée : $3 \in \mathbb{N}^2$ de surface habitable.

Le plafond des honoraires TTC pour la rédaction de l'état des lieux, la constitution de dossier et la rédaction du bail ne pourra pas dépasser 7% HT du montant annuel du loyer hors charges pour chaque partie.

<u>LOCATIONS DE LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS</u>: locations exclues du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989 (baux professionnels, commerciaux, dérogatoires)

Honoraires de négociation, constitution du dossier, rédaction bail et état des lieux d'entrée : 16,80% TTC du loyer annuel hors charges partagé par moitié (bailleur-locataire)

GESTION LOCATIVE A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

- Gestion courante : 8.40 % TTC des loyers et charges encaissés
- Etat préparatoire à la déclaration annuelle des revenus fonciers : 35,00 € TTC
- Assurance Garantie des Loyers Impayés (GLI) : 2,60 % TTC du montant des loyers et charges quittancés
- Protection juridique Bailleur : 77 € par an

ESTIMATIONS

- Estimation d'un bien immobilier avec prise de mandat vente dans les délais de 2 mois : gratuit
- Estimation d'un bien immobilier sans prise de mandat : 150 € TTC